

LE TEMPS

éducation Lundi 20 décembre 2010

Des taxes universitaires à 8000 francs? L'idée soulève le scepticisme

Par Jean-Claude Péclet

Le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio propose d'augmenter les tarifs d'inscription pour désengorger les auditorios

Une finance d'inscription annuelle de 8000 francs pour les étudiants des universités suisses? Le montant, quatre fois plus élevé que ceux prélevés aujourd'hui par la plupart des hautes écoles, paraît «justifiable» aux yeux de Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat à la formation et à la recherche. Dans une interview publiée lundi par le Tages-Anzeiger et le Bund, il ajoute que la généralisation du système que lui-même a mis en place au Tessin, où il fonctionne à satisfaction depuis 15 ans, rapporterait un demi-milliard de francs: «Avec cet argent, on pourrait résoudre tous les problèmes de capacité des universités», dit-il.

Cette déclaration a suscité quelque étonnement dans les milieux intéressés. A la Conférence universitaire suisse, on rappelle que les problèmes de capacité évoqués par Mauro Dell'Ambrogio varient beaucoup d'une université à l'autre, que la Confédération n'a pas compétence pour fixer le montant des taxes, celles-ci ne constituant qu'un élément d'une équation complexe.

Dominique Arlettaz, recteur de l'Université de Lausanne, souligne que le système a été construit sur la base du financement public, les taxes payées par les étudiants ne représentant que quelques pour-cent du budget. «Je ne crois pas qu'une forte hausse résoudra quoi que ce soit», dit-il. Elever les barrières d'entrée pourrait se retourner contre les étudiants suisses.»

Quant à la Conférence des recteurs d'université, qui n'a pas de position officielle sur ce point précis, elle écrivait il y a quelques jours: «Les universités suisses veulent rester ouvertes aux étudiants qualifiés, à la relève ainsi qu'aux enseignants et chercheurs de tous les pays. Des restrictions d'admission doivent être mises en place uniquement là où la capacité d'accueil est dépassée.»

Deux défis différents se recoupent en partie. D'un côté, certaines hautes écoles aux auditorios surpeuplés manquent d'argent pour se développer. C'est le cas de l'EPFZ, dont le recteur Heidi Wunderli-Allenspach rappelait en novembre que ses moyens ont augmenté de 4% depuis 2003 tandis que le nombre d'étudiants augmentait de 23%. Le conseil de l'EPFZ a décidé début décembre de demander au Conseil fédéral une base légale pour restreindre l'accès au niveau du master – là où le problème est le plus aigu.

L'autre défi est l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers (21,5% du total). Sur 29000 étudiants supplémentaires enregistrés dans les universités suisses entre 2000 et 2009, rappelait le conseiller fédéral Didier Burkhalter début décembre, 13000 ont acquis leur certificat de fin d'études à l'étranger. L'UDC en fait un thème politique et rencontre un certain écho, surtout en Suisse alémanique, alors que les réactions romandes – où le taux d'étrangers est pourtant plus élevé à Genève et Lausanne – sont beaucoup moins vives.

«Le Conseil fédéral voit dans la mobilité internationale des étudiants un grand potentiel pour la Suisse», soulignait Didier Burkhalter en décembre, précisant que les goulots d'étranglement «se limitent clairement à quelques hautes écoles, au seul niveau du master, et puis à quelques filières». La problématique du nombre d'étudiants et celle du niveau des taxes d'études «sont différentes», insistait le conseiller fédéral.

Mauro Dell'Ambrogio plaide aussi pour une analyse différenciée. «Une limitation généralisée des étudiants étrangers serait une grosse bêtise», dit-il dans son interview. Et, plus loin: «Des hausses de taxes d'inscription qui auraient pour seul but de freiner la mobilité des étudiants sont contestables.»

Alors pourquoi jouer avec l'idée de finances semestrielles à 4000 francs, comme elles ont été introduites dès l'origine à l'université du Tessin? Le secrétaire d'Etat estime que le système serait acceptable si, comme au Tessin, il s'accompagnait de soutiens publics et privés (qui réduisent en plus de 50% la taxe d'inscription).

En outre, dit-il, une finance annuelle de 8000 francs reste «modeste» par rapport à celle que percevra la Grande-Bretagne (14 000 francs environ dès 2012).

Economiesuisse s'est prononcée en mai pour des taxes plus élevées, notamment pour les étudiants étrangers. Il ne faut pas brader l'éducation suisse à un «prix discount», dit le communiqué, publié alors qu'un certain Johann Schneider-Ammann siégeait au sein de son comité directeur.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA